PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAUTAGNE

Document graphique reglementaire

Plan des prescriptions et informations complémentaires

CHANAZ

ENQUETE PUBLIQUE

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25/02/2020 arrêtant le projet PLUi de la Communauté de Communes de Chautagne

Le président
Dominique DORD

ÉCHELLE	PROCEDURES		
1:6700	ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
N	Arrêté le 25/02/2020		

CONCEPTION ET DESSIN
EPODE
44 rue Charles Montreuil
BP 20 Cedex 2
73000 CHAMBERY
tél : 04 79 69 39 51
info@epode.eu
www.epode.eu

FOND CADASTRAL
Origine Cadastre
Droits de l'Etat réservés
mars 2018

Zonage

- Zonage PLUi

Prescriptions

Prescriptions au titre de l'article L151-23 du CU :

- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide RAMSAR à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone NATURA2000 repéré au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone ZNIEFF type I reperée au titre de l'article L151-23
- Site inscrit reperé au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor biologique
- Secteur de vigne à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Prescriptions au titre de l'article R151-34 1° du CU :

- Inconstructibilité au titre de l'article R151-34 1° du CU (contrainte assainissement)
- Inconstructibilité : contrainte captage AEP
- Inconstructibilité : galeries souterraines

Informations

- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
- Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
- Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
- Axe de bruit SNCF 100m
- Périmètre ABF 500m
- Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
- Bâtiment agricole
- ViaRhona : itinéraire doux ViaRhôna à aménager au titre de l'article R151-38

Cadastre
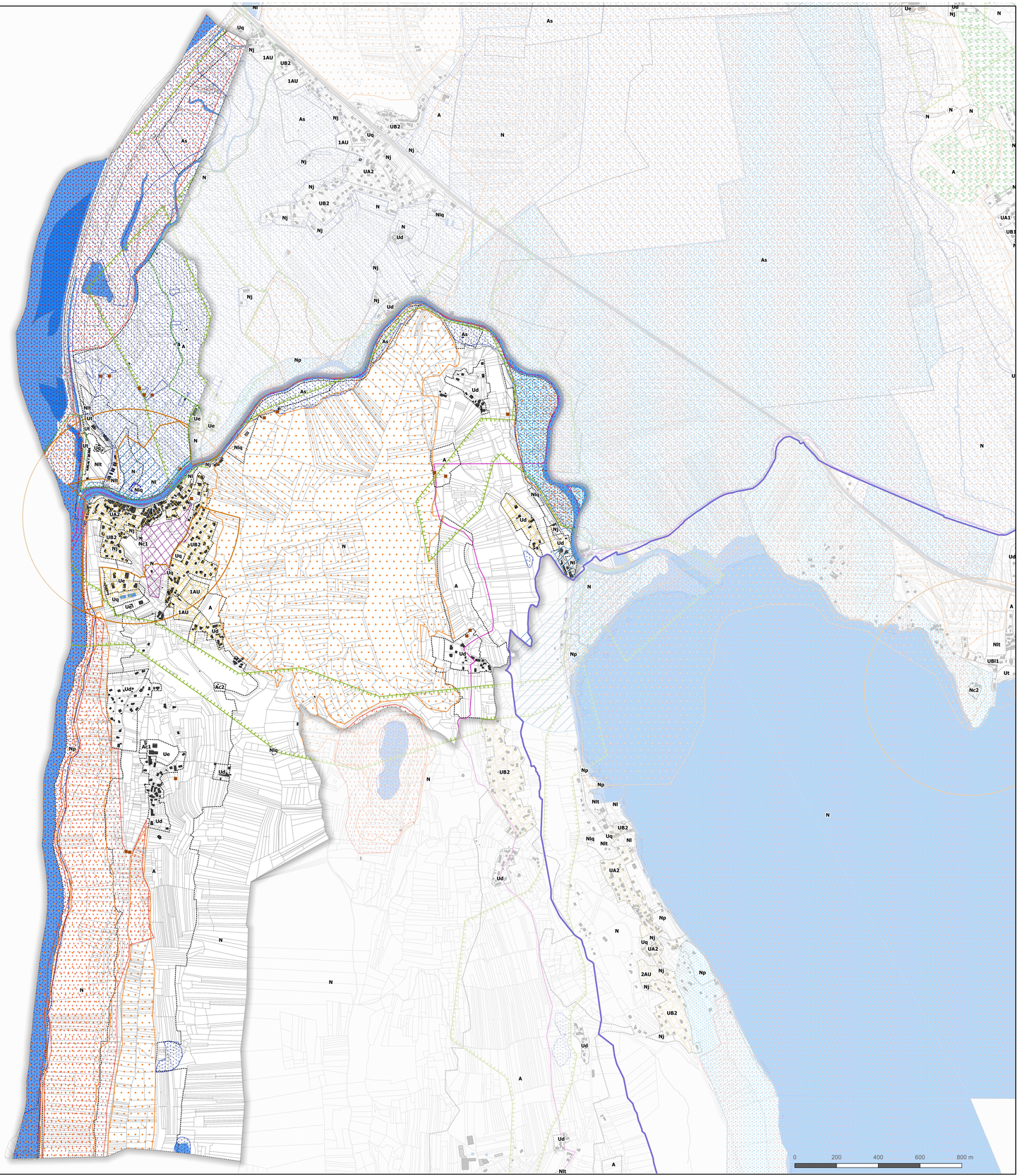
- Parcelle
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Lac et rivière
- Voie férée